Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC :Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE
Pouvoirs : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU –Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUSE
Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD

Concerne : 08-70 TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - DECISION

1) **Filière administrative** :

Après consultation de la Commission Administrative Paritaire, il vous est proposé de créer un poste de rédacteur territorial et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, au tableau des effectifs, au titre de la promotion interne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

▶ décide de créer un poste de rédacteur territorial et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2009.

2) **Filière Médico-Sociale :**

Afin d'assurer l'animation du RAM, il vous est proposé le recrutement, sous forme de détachement, d'une monitrice éducatrice qui est fonctionnaire hospitalière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

► décide le recrutement, sous forme de détachement, d'une monitrice éducatrice qui est fonctionnaire hospitalière, afin d'assurer l'animation du RAM, à compter du 1er janvier 2009.

3) **Filière Technique :**

Deux agents travaillant dans les structures multi accueil sont dans l'incapacité de reprendre le poste qu'ils occupaient :

- une est actuellement en Congé Longue Maladie, elle assurait la fonction de cuisinière.
- une procédure de reclassement va être entreprise pour la deuxième qui était auxiliaire de puériculture.

Il vous est proposé d'intégrer les deux agents qui assurent leur remplacement, en tant qu'adjoints techniques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

► décide de créer deux postes d'adjoint technique, à compter du 1er janvier 2009.

Le Tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 3 décembre 2008

REÇU LE
24 DEC. 2008

Le Président
Gérard DUBOS